

---

## INFO ALLIANCE

05-09-2007

---

### E N S E M B L E ? ? ?

Plusieurs membres de quelques associations de l'Alliance se posent des questions concernant les démarches entreprises dans le dossier indexation. Deux ordres de questions: des résultats se pointent-ils à l'horizon? Qui mène le dossier? Où est l'Alliance? Puis le municipal et le privé ?

Je tiens, dans un premier temps, à rappeler que le dossier du municipal et du privé, sur la démarche pour faire des rentes de retraite des créances privilégiées en cas de faillite d'un employeur, a pris des vacances comme celui de l'indexation des secteurs public et parapublic. Un contact est à s'établir avec le député du Bloc québécois responsable de ce dossier. Nouvelles à venir.

Passons maintenant à la place de l'Alliance dans le Groupe de travail sur l'indexation. Souvenons-nous que ce Groupe de travail, qui se réunit régulièrement et prépare les plans d'action, a été formé lors de l'assemblée annuelle de l'AAR en 2005. Un bon débat s'est alors tenu lors de cette assemblée. L'objectif de la création d'un Groupe de travail s'appuyait sur le fait indéniable que le problème de la désindexation partielle ne touche pas que les associations membres de l'Alliance, mais toutes les personnes retraitées des fonctions publiques et parapubliques, donc de nombreuses autres associations qui ne sont pas membres de l'Alliance. Mais L'AAR avait évidemment une longueur d'avance à cause des nombreuses associations qu'elle regroupait déjà. Cette situation faisait quand même que les démarches divergeaient énormément, ce qui affaiblissait tout le monde et laissait, dans le fond, tout l'espace au gouvernement. C'était bien clair, lors de cette assemblée 2005, qu'il fallait grossir les rangs pour obtenir une force et une représentation encore plus grandes. Il fallait créer un **ensemble**, c'est-à-dire « une unité résultant du concours harmonieux des diverses parties d'un tout » (Larousse). Ce fut le coeur du débat et la décision fut positive, tout en comprenant bien l'impossibilité d'amener toutes les associations à devenir membres de l'Alliance.

Une autre cause s'annonçait qui nécessitait aussi une force commune: le pouvoir des retraités dans la nouvelle organisation de la CARRA. Le gouvernement annonçait son intention de créer un Conseil d'administration et de nous y faire de la place de même qu'aux Comités de retraite. C'est la Loi 27 qui a concrétisé cela en permettant aux retraités de choisir leurs représentants. Grâce au nombre imposant des quelque 100 000 retraités représentés par les 7 associations du Groupe de travail d'alors, nous avons marqué des gains, même si ce n'est pas à notre complète satisfaction. Trois associations anglophones de retraités de l'éducation se sont ajoutées par la suite au Groupe de travail. Je vous nomme les 10 associations membres du Groupe à la fin de ce texte, ainsi que les noms des retraités retenus pour nous représenter au Conseil d'administration de la CARRA et aux Comités de retraite du RREGOP et du RRPE.

Passons à l'autre question: qui mène le Groupe de travail ? Je vous rappelle d'abord que sur les 7 organismes qui composaient le groupe, 4 étaient de l'Alliance. Les 3 associations de retraités anglophones qui se sont ajoutées dernièrement sont aussi victimes du décret de 1982. À chaque réunion, les membres présents choisissent la personne qui animera la rencontre. Mais, je le sais, la question soulevée ne porte pas tant là-dessus que sur le fait que deux des associations du Groupe de travail avaient quitté l'Alliance il y a quelques années. N'est-ce pas mettre en danger l'avenir de l'AAR? N'est-ce pas démontrer qu'on n'a pas besoin de l'AAR pour travailler sur

notre dossier « protection du pouvoir d'achat » ? Réponse satisfaisante pas facile à donner. Mais je vous assure cependant que les délégués des associations membres présents à ce Groupe de travail sont éveillés à la question. Comment alors créer un **ensemble** pour renforcer le groupe en mettant de côté des organismes qui ajoutent à la force, qui augmentent les disponibilités des ressources et qui vivent le même problème? Il en avait été question lors du débat à l'assemblée annuelle en 2005. Serait-ce possible de penser recrutement au lieu de rejet? J'ai rappelé au cours de la dernière année qu'il faudrait justement remettre sur pied un comité de recrutement. L'ex-président, Jean des Trois Maisons, a fait des démarches à cette fin pour le secteur municipal qui vit des difficultés particulières là-dessus. Il faut trouver des solutions à la situation, mais aussi **trouver des bras** pour avancer. C'est un défi à la confiance et à l'engagement.

Tous les organismes participant au Groupe de travail partagent la même demande pour notre dossier indexation. De plus, disons-le franchement, l'Alliance, seule, n'a pas les ressources humaines et financières pour préparer, coordonner et suivre toutes les activités des plans d'action élaborés et réalisés par le Groupe de travail. Le sujet sera repris lors de la prochaine **assemblée annuelle** qui se tiendra le **15 octobre prochain, au Cap-de-la-Madeleine, à La Madone**. Vous recevrez une convocation officielle, mais inscrivez cette importante réunion à votre agenda. Dans le dernier INFO ALLIANCE, j'avais mentionné par erreur le 16 octobre, mais la date est bien **lundi le 15**.

Chers collègues, je compte bien que c'est en toute sérénité que nous débattons de ce sujet. Un autre Groupe ad hoc avait été mis sur pied par le CA au cours de la dernière année pour revoir la mission de l'Alliance et faire rapport à l'assemblée annuelle. N'ayant pu réunir le groupe comme prévu, le responsable, Jacques Guilmain, de l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal (AER), a cependant réussi à réunir dernièrement quelques membres de l'Alliance pour aborder le sujet, mais il leur a paru prioritaire de débattre plutôt de ce dont je viens de vous parler. Je les remercie de leur réflexion dont ils nous feront part le 15 octobre prochain.

Le Groupe de travail sur l'indexation s'est réuni lundi dernier, le 27 août. Un plan d'action pour l'automne a été élaboré, mais les membres ont aussi échangé sur le sujet mentionné plus haut. Je n'ai pas encore tous les détails de la planification des activités. Nous en reparlerons à l'assemblée annuelle. Je crois à l'Alliance. Je crois aussi à la force d'un **ensemble**. Au plaisir.

André Goulet, président AAR  
Case postale 75133  
Québec G1Y 3C6

[alliancedesassociations@bellnet.ca](mailto:alliancedesassociations@bellnet.ca)  
Téléphone: (418) 658 - 4431  
Télécopieur (418) 658 - 3984

---

#### **Groupe de travail sur l'indexation:**

Alliance des Associations de Retraités (AAR).  
Association des cadres retraités de l'éducation du Québec (ACREQ).  
Association des professionnelles et professionnels à la retraite du Québec (APRQ).  
Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.)  
Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP).  
Association québécoise des directrices et directeurs d'établissements d'enseignement retraités (AQDER).  
Quebec Association of Retired Teachers (QART).  
Quebec Provincial Association of Retired Educators (QPARSE).  
Association of Catholic Retired Administrators (ACRA)  
Regroupement des infirmières et infirmiers retraités (RIIR).

**Représentants retraités** nommés en vertu de la Loi 27: **Robert Gaulin** au Conseil d'administration de la CARRA, **André Bruneau** et **Marcel Lebel** au Comité retraite du RREGOP, et **Mathieu Vaillancourt** au Comité retraite du RRPE.

---

**NOTE:**

Je vous inclus avec ce bulletin la réponse reçue cet été du bureau de Mme Jérôme Forget concernant la demande du Groupe de travail pour obtenir une Table de travail avec le gouvernement sur notre dossier indexation ou protection du pouvoir d'achat. Souvenez-vous que cette demande a été acceptée à l'unanimité dans les 14 ralliements de l'automne dernier.

Vous y comprendrez que le fait de commander une étude sur la situation financière de l'ensemble des retraités du Québec est un moyen pour le gouvernement de « noyer le poisson ». La situation financière de l'ensemble des retraités du Québec est une cause que nous appuyons mais qui est tout à fait différente de la situation des retraités du gouvernement qui, eux, luttent pour casser les conséquences néfastes d'un décret qui les afflige depuis 25 ans. C'est le sens de la réponse que recevra Mme Forget ces jours-ci. Je ne peux évidemment pas vous inclure cette réponse avant que Mme Forget l'ait reçue. Vous la recevrez avec la convocation à l'assemblée annuelle du **15 octobre** prochain. Nous espérons vous y rencontrer.

André Goulet, président

Madame Monique Jérôme-Forget  
Présidente du Conseil du trésor  
875, Grande Allée Est  
Édifice J, 4<sup>ème</sup> étage  
Québec G1R 5R8

Québec, le 19/09/07

Madame la Présidente,

Comme président de l'Alliance des Associations de Retraités (AAR) regroupant une trentaine d'associations de retraités des secteurs public/parapublic et municipal/privé (près de 70 000 membres), je donne suite à la lettre du 19 juillet dernier de Mme Véronique Mercier, directrice adjointe de cabinet, concernant la mise sur pied d'une table de travail avec le gouvernement pour obtenir l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités des secteurs public/ parapublic.

Cette démarche a été engagée par un Groupe de travail formé à la suite d'une décision de l'assemblée générale de l'Alliance (2006). Il réunit des représentants des principales associations de retraités des secteurs public/ parapublic et rassemble actuellement près de 130 000 de ces retraités.

Réunis le 27 août dernier, les membres du Groupe de travail ont pris connaissance de la lettre de Mme Mercier et du contenu de ma réponse. C'est d'ailleurs en leur nom que je vous la présente.

Je vous rappelle d'abord les demandes du Groupe:

- \* La correction immédiate de l'iniquité actuelle des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, afin que les personnes ayant accompli des années de service entre 1982 et 1999 obtiennent, pour ces années de service, le même niveau d'indexation que pour les années de service accomplies depuis 2000.
- \* La mise en place d'une table de travail permanente avec les principales associations de personnes retraitées des secteurs public et parapublic, notamment afin de discuter de solutions à long terme à apporter à leur appauvrissement continu depuis 1982.
- \* Le maintien des taux de cotisation au moins à leur niveau actuel pour 3 ans.

Dans sa lettre, Mme Mercier nous répète entre autre « qu'avant d'examiner quelque mesure que ce soit en matière de retraite, il était préférable de connaître la conclusion de l'étude sur la situation financière de l'ensemble des retraités du Québec que le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser en 2007 »...Pourtant nous avons souvent expliqué que cette étude est un sujet tout à fait différent du problème de la désindexation partielle des rentes de retraite des secteurs public/parapublic due à un **décret gouvernemental** en 1982. C'est la correction de ce décret que nous voulons, et sans nous opposer, au contraire, à cette étude gouvernementale.

La lettre de Madame Mercier nous dit aussi « que la question des clauses d'indexation doit être discutée avec les représentants des associations syndicales et de cadres... ». Nous le savons et en avons toujours tenu compte, à preuve que les syndiqués, en 1999, voulaient maintenir le taux

de cotisation au taux de 7.95 % pour accorder l'indexation aux retraités, acceptant ainsi une hausse importante de leur cotisation. Malheureusement les syndiqués ont dû accepter une baisse du taux de cotisation à 5.35 %, ce qui permettait d'améliorer un peu les rentes de celles et ceux qui

prendraient leur retraite à partir de janvier 2000. Quant à la dernière négociation, les mêmes démarches étaient en cours, mais le dossier retraite n'a pas été discuté, ayant plutôt été reporté à 2010 par un autre décret gouvernemental. Et nous ne voulons pas attendre les années 2010 – 2011 ....D'où nos démarches.

Madame la Présidente, la lettre de Madame Mercier démontre que la mise en place d'une table de travail est très justifiable. Beaucoup d'éléments demandent à être précisés, et, après 25 ans de vie sous un décret, les retraités du gouvernement demandent des changements concrets et s'attendent à être entendus. C'est d'ailleurs le mandat qu'ils ont donné au Groupe de travail dans les 14 ralliements tenus en province en 2006 et 2007.

Les attentes de ces retraités sont raisonnables. En effet, la santé financière des 2 principaux régimes des secteurs public et parapublic, le RREGOP et le RRPE, s'est beaucoup améliorée. La valeur marchande des actifs des cotisants a en effet bondi de 44 % entre 2002 et 2005, pour dépasser les 45 milliards. Sa valeur dépasse même de plus de 10 milliards la valeur des obligations à leur charge, estimée à 34.6 milliards en 2005.

Il ne faut pas oublier, Madame la Présidente, que la correction immédiate demandée par les retraités aurait par ailleurs des conséquences économiques positives, notamment sur les rentrées fiscales du gouvernement, et pourrait se réaliser dans une perspective d'équité entre les travailleurs et les retraités.

Madame la Présidente, malgré la lourdeur de votre tâche, nous sollicitons avec insistance une rencontre prochaine et une séance formelle de travail avec vous pour discuter de la mise en place de cette table conjointe de travail et du mandat qui pourrait lui être confié.

Veuillez accepter nos salutations sincères.

André Goulet, président de l'Alliance des Associations de Retraités.  
Case postale 75133  
Québec G1Y 3C6  
Téléphone: (418) 658 – 4431      [alliancedesassociations@bellnet.ca](mailto:alliancedesassociations@bellnet.ca)

**Au nom des associations du Groupe de travail dont les noms suivent:**

Alliance des Associations de Retraités (AAR)  
Association des cadres retraités de l'éducation du Québec (ACREQ)  
Association des professionnelles et professionnels à la retraite du Québec (APRQ)  
Associations des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.)  
Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP)  
Association québécoise des directrices et directeurs d'établissements d'enseignement retraités  
(AQDER)  
Quebec Association of Retired Teachers (QART)  
Quebec Provincial Association of Retired Educators (QPARSE)  
Association of Catholic Retired Administrators (ACRA)  
Regroupement des Infirmières et Infirmiers Retraités (RIIR)